



I) Un projet pédagogique qu'est-ce que c'est ? Et pour quoi faire ?

II) Qu'est-ce qu'un temps périscolaire ? présentation de la structure

1. Définition d'un temps périscolaire
2. Localisation
3. Effectifs
4. Horaires de fonctionnement de la structure
5. Les modalités d'inscriptions
6. L'équipe du périscolaire (animateurs/atsem/agents de cuisines et d'entretiens/ responsable de cuisine/ responsable pédagogique périscolaire).
7. Les moyens financiers et matériels.

III) Les axes du P.E.L en liens avec les objectifs pédagogiques

IV) Les objectifs pédagogiques et les moyens mis en œuvre.

V) Le fonctionnement de la structure

1. Accueil matin
2. Temps de la pause du midi
3. Accueil du soir
4. Programme d'Accompagnement à la Scolarité (P.A.S).
5. Les temps périscolaires un relais au Conseil Municipal des Enfants (C.M.E)

VI) L'accueil des enfants à besoin particulier

VII) Transversalité des services et les passerelles

VIII) L'évaluation

Martine Le Corre  
Responsable Pédagogique Périscolaire

## I) Un projet pédagogique qu'est-ce que c'est ? et pour quoi faire ?

La directrice de l'accueil élabore en concertation avec l'équipe du périscolaire le projet pédagogique

Il est spécifique à chaque accueil de mineurs.

Le projet pédagogique met en œuvre dans la structure le projet éducatif de l'organisateur (la Ville de Concarneau).

Il s'inscrit dans un cadre réglementaire.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe du périscolaire, les familles, les intervenants, les partenaires, les enseignants et les enfants, sur les conditions de fonctionnement.



De plus, il sert de référence tout au long des temps d'accueil.

Le projet pédagogique est en permanence évalué et questionné. Ce n'est pas un document figé dans le temps.

## II) Qu'est-ce qu'un temps périscolaire ? Présentation de la structure.

### 1. Définition d'un temps périscolaire :

Un temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent les temps de classe durant lesquelles un accueil encadré est proposé aux enfants scolarisés dans le groupe scolaire.

Les temps périscolaires sont composés de 3 temps spécifiques :

- L'accueil du matin ; de 7h30 à 8h20
- Le temps de la pause du midi : de 11h45 à 13h35
- L'accueil du soir : de 16h30 à 19h00

**Les temps d'accueils du matin et du soir sont des temps d'accueils déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).**

**Ils répondent à un cadre réglementaire** (taux d'encadrement avec PEDT inférieur 5h = 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire ; 1 animateur pour 10 enfants en maternel).

**Ces temps ne sont pas obligatoires. Les familles ont le choix d'y inscrire ou non leurs enfants.**

## **2. Localisation :**

L'accueil périscolaire se situe dans les locaux du groupe scolaire du Rouz, 1 rue des Mouettes à Concarneau. Les locaux du périscolaire sont situés à l'entrée du groupe scolaire (accueil élémentaire et accueil du matin). Nous utilisons aussi une salles, dans les locaux de l'élémentaire pour le Programme d'Accompagnement à la Scolarité et une salle d'activité dans les locaux de la maternelle pour l'accueil périscolaire du midi et du soir. Deux préaux en élémentaire permettent de proposer des activités à l'abri de la pluie. De même deux salles de motricité sont disponibles dans les locaux maternels. Le groupe scolaire dispose également de 2 cours bitumés et d'un terrain de sport. Le restaurant scolaire est composé de deux salles, une pour les enfants de maternel et une salle pour les enfants de primaire.

La localisation du groupe scolaire, offre la possibilité aux enfants de sortir en extérieur : le bois du Rouz et la plage sont à proximité.

**Ces locaux sont également utilisés par l'accueil de loisirs péri et extrascolaire de Concarneau le mercredi et pendant les vacances scolaires.**

## **3. Effectifs :**

A la rentrée 2023-2024, le groupe scolaire du Rouz est composé de 9 classes (TPS-PS ; MS-GS ; GS-CP ; CP ; CE1 ; CE2 ; CM1 ; 2 CM2).

Le groupe scolaire compte 191 enfants (57 en maternel et 134 en élémentaire).

## **4. Horaires de fonctionnement de la structure :**

- L'accueil périscolaire du matin débute à 7h30 jusqu'à 8h20.
- La pause méridienne se déroule de 11h45 à 13h35.
- L'accueil périscolaire du soir se déroule de 16h30 à 19h00.
- Un accompagnement à la scolarité est proposé de 16h30 à 18h00.

## **5. Les modalités d'inscriptions :**

**Les inscriptions aux différents temps périscolaires sont obligatoires.**

Les dossiers d'inscription sont disponibles au service éducation jeunesse de la Mairie, à l'accueil périscolaire de l'école et sur le site internet de la ville de Concarneau. Les familles doivent remplir chaque année un dossier d'inscription pour tous les temps périscolaires. Pour cela, les familles prennent contact avec le service Éducation : [education@concarneau.fr](mailto:education@concarneau.fr) (02 98 50 38 36).

6. L'équipe du périscolaire (animateurs/atsem/agents de cuisines et d'entretiens/ responsable de cuisine/ responsable pédagogique périscolaire) :

L'équipe du périscolaire du Rouz est composée de :

- **3 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), qui accompagnent les enfants de maternel pendant le temps du repas, le temps de cour du midi (pour les grandes sections), et la sieste pour les plus jeunes.**

Elles prennent en charge à la fin du temps de classe ,et accompagnent les enfants de maternel jusqu'au restaurant scolaire lors de l'accueil du soir.

Elles animent également, à tour de rôle, l'accueil périscolaire du matin et du soir en cas d'une absence non remplacée d'un animateur.

- **1 responsable de cuisine travaille en collaboration avec la responsable pédagogique périscolaire pour organiser le temps de restauration du midi et du soir. La responsable de cuisine encadre 4 agents de cuisine et d'entretien.**
- **Les agents de cuisine et d'entretien, encadrent et accompagnent les enfants d'élémentaire pendant le temps du repas du midi.**
- **5 animateurs animent et encadrent les différents temps périscolaires du matin, du midi, du soir, ainsi que le P.A.S. (Programme d'Accompagnement à la Scolarité).**
- **1 responsable pédagogique périscolaire qui se charge de l'organisation des temps périscolaires . Elle décline et met en œuvre le projet éducatif de la Ville sur le groupe scolaire du Rouz.**

**La responsable pédagogique est la directrice de cet accueil de loisirs déclaré auprès de SDJES (matin et soir), et elle est titulaire d'un BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).**

La responsable pédagogique fait le lien avec l'équipe enseignante, les familles, les services de la Ville et les différents partenaires (par exemple les associations locales proposant des animations sur le temps du midi).

Elle transmet tous les éléments nécessaires à la coordinatrice Enfance scolaire/périscolaire de la Ville.

**Responsable Pédagogique : Martine LE CORRE :**



**: 06 42 39 11 91 @ : martine.lecorre@concarneau.fr**

## 7. Les moyens financiers et matériels :

Un budget municipal de fonctionnement est alloué tous les ans à l'accueil périscolaire du Rouz.

Il est calculé en fonction du nombre d'enfants inscrits sur le groupe scolaire (3346,34€ pour l'année 2023).

Ce budget permet de financer l'achat de jeux, de matériel sportif, de matériel pédagogique ou de produits alimentaires pour les temps festifs.

Un budget supplémentaire ou un budget investissement peut être attribué en fonction des différents projets développés sur la structure.

La ville de Concarneau finance aussi l'intervention des associations locales pendant le temps de la pause du midi.

Divers livres, documents et albums sont mis à disposition par la Médiathèque de Concarneau sur la structure (4 dépôts par an).

Une grande partie du matériel sportif et des jeux extérieurs sont mutualisés entre l'école/ l'accueil périscolaire et également l'accueil de loisirs extrascolaire qui utilise les locaux de l'accueil périscolaire du Rouz.

## III) Les axes du P.E.L en liens avec les objectifs pédagogiques :



Lien vers P.E.L : <https://www.tatotalam.concarneau.fr/projet-educatif-2021-2026>

- **Parentalité (axe 2)** : demandes diverses d'écoute, de soutien, d'accompagnement. Pour accompagner et soutenir la parentalité. Espaces et lieux d'écoutes, d'échanges, et de pratiques parents-enfants.

Les temps périscolaires représentent un temps important dans la journée de l'enfant. C'est pourquoi, il est nécessaire de prendre soin d'impliquer les familles dans notre structure, et à être attentif au besoin d'écoute et d'accompagnement des familles.

L'accueil périscolaire peut être un espace d'écoute, de soutien aux parents.

- **Participation/implication, soutien aux initiatives (axe 3)** : la participation concerne autant les enfants que les familles.

L'équipe du périscolaire met tout en œuvre afin de favoriser une implication active des enfants, et leur permettre une prise d'autonomie progressive dans la structure.

- **Transversalité/coopération (axe 4)** : favoriser les partenariats, les liens entre les services municipaux, les passerelles entre structures...

Des passerelles permettent aux professionnels de l'enfance, de la petite enfance et de la jeunesse de rester en cohérence quel que soit l'âge du public accueilli.

Cette coopération entre professionnels permet aux familles et aux enfants de bénéficier de passerelles facilitant le passage de l'un à l'autre.

#### IV) Les objectifs pédagogiques et les moyens mis en œuvre :

Objectifs pédagogiques	Objectifs spécifiques	Moyens	Évaluation
<p><b>Bien être des enfants, assurer la sécurité physique et morale des enfants</b></p>	<p>Respecter l'enfant en tant qu'individu à part entière.</p> <p>Aider chaque enfant à trouver sa place dans le groupe.</p>	<p>Accueil individualisé de chaque enfant, notamment le matin (arrivée échelonnée).</p> <p>Connaître, nommer chaque enfant par son prénom. Connaître l'effectif enfant en temps réel (utilisation d'une tablette de pointage).</p> <p>L'animateur est à l'écoute, et propose un environnement de confiance.</p> <p>Aménagement de l'espace qui permet aux enfants ayant besoin de calme de s'isoler (aménager des espaces cocooning.), de jouer (coin jeux construction, dînette, jeux de sociétés), de créer...</p>	<p>Ces espaces sont-ils utilisés par les enfants ?</p> <p>Quelle utilisation ?</p> <p>Il-y-a-t-il un ou plusieurs enfants isolés dans le groupe ? Pourquoi ?</p>

Objectifs pédagogiques	Objectifs spécifiques	Moyens	Évaluation
<p><b>Bien être des enfants, assurer la sécurité physique et morale des enfants</b></p>	<p>Donner la parole aux enfants</p> <p>Tenir compte des envies des enfants</p> <p>Tenir compte du rythme et de l'âge des enfants</p>	<p>Accès aux espaces extérieurs pour se défouler si besoin.</p> <p>Créer des espaces de discussions, d'expression</p> <p>Réalisation des règles de vie avec les enfants.</p> <p>Cohérence entre adultes. Respect des règles établies avec les enfants. Création d'une boîte à idées</p> <p>Choix des activités. Choix d'y participer ou non Création d'une boîte à idées</p> <p>Mettre en place des activités adaptées</p>	<p>Les espaces d'expression sont-ils réalisés ?</p> <p>Les règles sont-elles comprises par les enfants ? Affichages, visuels réalisés ?</p> <p>Quelles activités ont été réalisées ?</p> <p>Quelle est l'utilisation de la boîte à idées ?</p>

Objectifs pédagogiques	Objectifs spécifiques	Moyens	Évaluation
<p><b>Favoriser la découverte de nouvelles activités, la convivialité et la coopération</b></p>	<p>Découverte de l'environnement proche</p> <p>Amener les enfants à découvrir de nouvelles activités</p>	<p>Des ateliers sont animés par des associations locale sur le temps de pause du midi.</p> <p>Les animateurs proposent des activités variées</p>	<p>Les enfants participent-ils aux activités proposées par les associations. Les enfants participent-ils jusqu'au bout du cycle d'activités ?</p>

Objectifs pédagogiques	Objectifs spécifiques	Moyens	Évaluation
<p><b>Favoriser la découverte de nouvelles activités, la convivialité et la coopération</b></p>	<p>Favoriser le collectif</p> <p>Organisation et animation de temps forts enfants/parents pendant l'accueil du soir.</p>	<p>Favoriser l'interaction entre les groupes.</p> <p>Encourager et accompagnement par les animateurs d'ateliers menés par des enfants pour d'autres enfants ( projet du C.M.E)</p> <p>Animations de temps forts sur le temps de la pause du midi.</p> <p>Organisation de temps festifs.</p>	<p>Observation des groupes</p> <p>Combien d'ateliers sont menés par les enfants.</p>

Objectifs pédagogiques	Objectifs spécifiques	Moyens	Évaluation
<p><b>Favoriser l'autonomie de l'enfant</b></p>	<p>Accompagner l'enfant à devenir de plus en plus autonome</p>	<p>Aménagement des espaces mise en place de plusieurs activités dirigées ou en autonomie simultanément.</p> <p>Visuels et pictogrammes pour utiliser et ranger en autonomie le matériel pédagogique</p>	<p>L'enfant cherche-t-il à résoudre des problèmes par lui-même ?</p> <p>Quelle utilisation et quel rangement pour le matériel ?</p>

Objectifs pédagogiques	Objectifs spécifiques	Moyens	Évaluation
<p><b>Favoriser l'autonomie de l'enfant</b></p>	<p>Aider, accompagner l'enfant à faire, sans faire à sa place.</p>	<p>Explication du cadre de vie, des règles aux enfants par l'animateur.</p> <p>Réalisation des règles de vie avec les enfants.</p> <p>Cohérence entre adultes.</p> <p>Respect des règles établies avec les enfants.</p>	<p>Les règles sont-elles comprises par les enfants ? Affichages, visuels réalisés ?</p>

Objectifs pédagogiques	Objectifs spécifiques	Moyens	Évaluation
<p><b>Favoriser l'implication des enfants, le rendre acteur de ses temps périscolaires</b></p>	<p>Implication des enfants</p> <p>Favoriser la notion de partage</p> <p>Valoriser l'entraide, la coopération.</p> <p>Sensibiliser au respect des autres et de soi-même.</p>	<p>L'enfant choisi ses activités. L'enfant propose de nouvelles activités. Il anime des temps d'activités pour d'autres enfants.</p> <p>L'enfant doit pouvoir s'exprimer. L'enfant participe à la vie quotidienne de la structure. Les plus grands aident les plus jeunes.</p> <p>L'adulte aide les enfants à trouver collectivement des solutions à leurs problèmes.</p> <p>Donner un cadre sécurisant, être à l'écoute. Permettre l'expression. Des temps de parole collectif et des temps d'échanges spontanés.</p>	<p>Les enfants participent-ils volontairement ?</p>

Objectifs pédagogiques	Objectifs spécifiques	Moyens	Évaluation
<p><b>Favoriser les partenariats/ les passerelles entre les structures</b></p>	<p>Faciliter la première rentrée au périscolaire</p> <p>Impliquer les parents dans la démarche et les rassurer</p> <p>Renforcer les alliances éducatives (parents/ enseignants/ professionnels de la petite enfance /ATSEM/ animateurs)</p> <p>Faciliter le passage aux structures d'accueils collectifs de mineurs extrascolaires</p>	<p>Un accueil individuel des nouvelles familles. Un accueil échelonné le matin Une visite des locaux et une rencontre avec les animateurs en amont est possible.</p> <p>Des rencontres avec l'équipe d'animation régulières. Des temps forts dans l'année. Par exemple un « café des parents » à la rentrée de septembre. Affichage des informations sur le panneau extérieur. Mise en ligne des informations sur le blog « Toute mon année.com »</p> <p>Ateliers P.A.S Des rencontres régulières avec les familles et entre professionnels, lors d'échanges informels ou de temps de travail collectifs.</p> <p>Des échanges réguliers avec les directeurs des structures enfances et jeunesses de la Ville.</p> <p>Une rencontre est organisée avec le directeur de la structure Jeunesse et les enfants du groupe scolaire est organisée une fois par an.</p>	<p>Les parents sont-ils à l'aise dans la structure ?</p> <p>Quelle fréquentation aux temps forts ?</p> <p>Quelle est l'interconnaissance de chacun ?</p>

## V) Le fonctionnement de la structure :

### 1 . Accueil matin :

L'accueil périscolaire du matin est encadré par deux animateurs de 7h30 à 8h20.

Un animateur arrive à 7h15, afin de préparer et aménager les locaux pour l'accueil des enfants dès 7h30 dans des conditions accueillantes et sécurisantes. Le second animateur arrive à 7h30.

En cas d'absence d'un animateur, une ATSEM est appelée afin d'assurer un accueil de qualité aux enfants.

Les enfants de maternel et de primaire sont accueillis dans les locaux du périscolaire primaire. Un espace est spécialement aménagé afin d'accueillir les enfants de maternel.



Les enfants arrivent de façon échelonnés. Un animateur indique leur présence sur une tablette.

**A leur arrivée, un animateur accueille individuellement chaque enfant et échange avec les familles afin de transmettre des informations si nécessaire aux enseignants.**

**Les enfants peuvent jouer, lire, se détendre, dessiner, rêver, faire une activité courte encadrée par un animateur ... ou ne rien faire.**

Aux beaux jours, les enfants peuvent jouer dans les espaces extérieurs situés devant les locaux de l'accueil périscolaire.

**A 8h15, les enfants participent au rangement, s'habillent et se regroupent pour rejoindre la cour élémentaire pour les enfants de primaire (à 8h20).**

**Les enfants de maternel sont accompagnés jusqu'à leur salle de classe et confiés nominativement à leur enseignant ou à l'ATSEM de la classe par un animateur.**

Un temps est prévu entre 8h20 et 8h30 pour que les animateurs transmettent aux enseignants les informations nécessaires.

Le responsable pédagogique périscolaire est présent une semaine sur sept, afin de garantir le bon fonctionnement du projet.

## 2. Temps de la pause du midi :

Le temps de la pause du midi se déroule en deux parties ; le temps du repas et le temps de détente.

La pause méridienne se déroule de 11h45 à 13h35, les lundi, mardi, jeudi, et vendredi.

Le temps du repas est organisé en collaboration entre la responsable de cuisine et la responsable pédagogique périscolaire. Pour cela, des temps d'échanges réguliers sont organisés.

***La responsable pédagogique périscolaire est garante de la mise en œuvre des objectifs du projet pédagogique sur ce temps du repas.***

### **Pour les enfants de maternel :**

Le repas pour les enfants de maternel est un moment agréable, convivial, un moment de lâcher prise. C'est un support au développement de l'autonomie.

Nous invitons les enfants à goûter en mettant peu d'aliments dans l'assiette, il ne faut en aucun cas d'exiger. Cela permet d'éveiller et d'éduquer le goût de l'enfant. En leur proposant par exemple de se servir seul, tout en les accompagnant en fonction de leur âge.

***Les plus jeunes (TPS-PS-MS) déjeunent au premier service de 11h45 à 12h30/12h45.***

A 11h45 un animateur se rend en maternel afin d'aider les ATSEM à habiller (mettre le manteau) aux enfants. Il accompagne le groupe jusqu'au restaurant scolaire, où il aide les enfants à s'installer à table (mettre le bavoir). Il rejoint ensuite la cour élémentaire.

### **Deux ATSEM encadrent les enfants de ce groupe pendant le repas.**

Pendant ce temps de repas, l'enfant en fonction de son âge et de ses capacités est encouragé à développer son apprentissage vers plus d'autonomie pour petit à petit faire tout seul. L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant, mais l'encourage progressivement à faire tout seul (nettoyer sa table, se servir seul, débarrasser...). Les adultes favorisent l'entraide dans le groupe et en associant le plus possibles les enfants à la vie collective.



Après le repas les plus petits sont accompagnés à la sieste par deux ATSEM et deux animateurs. Ils les guident aux gestes de la vie quotidienne (mettre son manteau, passage aux toilettes, lavage des mains etc.).

**Chaque ATSEM, encadre un groupe d'enfants qui est chacun dans une salle de sieste attenante à leur classe.**

Les animateurs aident les ATSEM lors du passage aux sanitaires des enfants, ainsi que pour les aider à se préparer pour la sieste (prendre son doudou, se déshabiller, ranger ses vêtements, mettre une couche éventuellement, s'installer dans son lit...).

Lorsque les enfants sont installés pour la sieste, les animateurs retournent dans la cour élémentaire.

***Les plus grands (GS) déjeunent au second service de 12h30 à 13h15.***

A 11h45 un animateur se rend en maternel afin d'aider l'ATSEM à préparer les enfants pour le temps de détente avant le repas. Il accompagne le groupe jusqu'à la cour ou la salle d'activité maternelle périscolaire pour ce temps de loisirs.

**A 11h50 l'ATSEM quitte le groupe pour déjeuner. L'animateur est alors seul pour encadrer et animer ce temps avant le repas.**



En fonction de leur envie ou des conditions météo, les enfants peuvent profiter de la salle d'activité périscolaire pour lire, dessiner, jouer ou réaliser une activité dirigée ou non par l'animateur. Ils peuvent aussi, jouer dans la cour attenante (des vélos et des trottinettes sont à disposition des enfants).

**A 12h25, les enfants se préparent pour se rendre au restaurant scolaire (passage aux toilettes, lavage des mains.).**



A 12h30, les enfants s'installent à table. Pendant ce temps de repas, l'enfant est encouragé à développer son apprentissage vers plus d'autonomie pour petit à petit faire tout seul.

L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant, mais l'encourage progressivement à faire tout seul (nettoyer sa table, se servir seul, couper, débarrasser...). Les adultes favorisent l'entraide dans le groupe et en associant le plus possibles les enfants à la vie collective. Les enfants se préparent progressivement au passage au primaire (CP). Au printemps, les enfants expérimentent l'usage du plateau et le self.

A 12h30 l'ATSEM rejoint le restaurant scolaire pour encadrer le groupe, en fonction des besoins, l'animateur est présents pour ce temps de repas. Il accompagne un groupe de TPS-PS pour se rendre à la sieste lorsqu'ils ont fini de déjeuner.

**L'ATSEM est alors seule pour encadre le temps du repas des enfants de GS et le temps de cours après le repas (13h20/13h35).**

L'animateur rejoint ensuite la cour élémentaire ou l'ATSEM des GS (en fonction des besoins).

Une enseignante prend en charge le groupe d'enfants de GS à 13h35.

### **Pour les enfants de primaire :**

**Ils bénéficient d'un double service. Les enfants qui déjeunent à la cantine, sont encadrés par les animateurs et les agents de cuisine de 11h45 à 13h35.**

Les enfants de CP-CE1-CE2 déjeunent de 11h45 à 12h30 le lundi et le jeudi. Ils déjeunent de 12h40 à 13h25 le mardi et le vendredi.

Les enfants de CM1-CM2 déjeunent de 11h45 à 12h30 le mardi et le vendredi. Ils déjeunent de 12h40 à 13h25 le lundi et le jeudi.

En sortant de classe à 11h45, ou à 12h30 (si repas au second service) les enfants passent aux sanitaires, se lavent les mains dans les toilettes situées sous les préaux.

Ils se présentent ensuite par classe à l'endroit signifié par une bande blanche au sol à l'entrée de la cour élémentaire.

**Un animateur les accueille et accompagne chaque groupe d'enfants jusqu'au restaurant scolaire.**

**Le temps du repas est encadré par 5 agents de cuisine et un animateur qui veille à mettre en œuvre les objectifs du projet pédagogique.**

Les enfants se placent à la table de leur choix. Le repas se déroule selon un modèle self.

Pendant ce temps de repas, l'enfant est encouragé à développer son apprentissage vers plus d'autonomie. **L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant, mais l'encourage progressivement à**

**faire tout seul** (nettoyer sa table, se servir seul, couper, débarrasser...). Les adultes favorisent l'entraide dans le groupe et en associant le plus possibles les enfants à la vie collective.

**Les agents de cuisine, ainsi que l'animateur veillent au bien être du groupe d'enfants, au respect des règles établies pour ce temps du repas. Et surtout, ils veillent à éveiller les enfants au goût** = à goûter aux aliments ; à se servir la bonne quantité de nourriture en fonction de leur appétit ; à équilibrer leur assiette...

**Une attention particulière sera portée à la lutte contre le gaspillage alimentaire.**

Les enfants débarrassent leur plateau et sortent de table de façon échelonnée.

En fonction de l'actualité, des temps festifs peuvent être organisés pendant le temps du repas (Noël ; déguisement pour Halloween...).



**Le temps de détente se déroule avant ou après le repas en fonction des services.**

**Ce temps est encadré par 3 animateurs.**

Ils se répartissent dans les espaces : la cour élémentaire ; le terrain de sports ; les locaux du périscolaire. Les enfants ont la possibilité de jouer dans ces espaces pour des jeux libres ou des activités dirigées.

Du matériel sportif est mis à disposition des enfants (ballons, raquettes ; crosses hockey ; table ping pong...).

Les enfants ont aussi à disposition des jeux de sociétés, du matériel pédagogique pour créer, dessiner....



1 animateur quitte la cour élémentaire au moment du départ à la sieste du groupe d'enfants de MS, afin de les accompagner jusqu'à leur coucher. Il revient ensuite en élémentaire.

2 jours par semaine (lundi et mardi), un animateur propose à un groupe d'enfants (12/16 enfants) de participer à une activité dirigée.



2 jours par semaine (jeudi et vendredi), une association locale propose à un groupe d'enfants (12/16 enfants) de participer à une activité dirigée.

**Hip hop**

**Création jeu de société**



**Echec**



**Judo**



**Handball**

Ces associations ont répondu à un appel à projets à l'échelle de la Ville. Pour cela, elles ont signé une charte avec la ville de Concarneau.

Les enfants ont le choix de participer ou non à ces ateliers. Lorsqu'ils s'inscrivent, ils peuvent essayer l'activité lors de la première séance, puis arrêter ou continuer l'activité. Ils s'engagent alors pour toute la période qui va de vacances à vacances (environ 7 semaines).

L'activité se déroule de 11h45 à 12h45. Les enfants se rendent au restaurant scolaire à la fin de l'activité. Il se peut alors qu'ils aient un petit décalage avec les enfants déjà à table. La responsable de cuisine s'assurera de prévoir l'arrivée en décalé de ce groupe d'enfants.

**Un enseignant prend en charge l'ensemble des enfants de primaire à 13h35.**

Un temps de 13h35 à 13h45 est prévu pour les animateurs et la responsable pédagogique périscolaire pour échanger et communiquer les informations nécessaires aux enseignants et/ou à l'équipe d'animation.

### 3. l'accueil du soir :



**A 16h15** : 2 animateurs commencent la préparation du goûter.

**Le soir dès 16h30, les enfants sont pris en charge par chaque ATSEM pour sa classe, et par les animateurs pour les enfants de primaire.**

La sortie de classe et la prise en charge par l'équipe du périscolaire :

**A 16h30** : pour la classe de TPS-PS, un animateur prend en charge les enfants prévus pour l'accueil du soir. L'ATSEM de la classe lui aura confié les enfants ainsi que la liste des présences nominative. Ensemble, ils préparent les enfants (manteau, sac...), vérifient l'effectif, puis accompagnent les enfants jusqu'à la salle vidéo maternelle.

Les enfants y déposent leur sac, puis se rendent jusqu'au restaurant scolaire.

**Pour la classe de MS-GS**, un animateur prend en charge les enfants prévus pour l'accueil du soir. L'ATSEM de la classe lui aura confié les enfants ainsi que la liste des présences nominative. Ensemble, ils préparent les enfants (manteau, sac...), vérifient l'effectif, puis accompagnent les enfants jusqu'à la salle périscolaire maternelle.

Les enfants y déposent leur sac, puis se rendent jusqu'au restaurant scolaire.

**Pour la Classe de GS-CP localisée dans les locaux élémentaires**, l'ATSEM de la classe accompagne les GS jusqu'au restaurant scolaire.

**Une fois les enfants installés dans le restaurant scolaire, 2 animateurs assurent l'encadrement du goûter.**

Un pointage des présences sera réalisé pendant le goûter sur une tablette.

Les départs d'enfants pendant ce temps de transition seront notés sur la liste nominative d'enfants pris en charge par le périscolaire dès 16h30 (les familles seront facturées pour ce service).

**Pour les enfants de primaire**, les enfants prévus pour l'accueil du soir sont accueillis par 1 animateur sous chacun des préaux.

Un pointage des présences est réalisé par classe, sous le préau sur une tablette.

Le groupe d'enfants se rend ensuite dans les locaux du périscolaire pour y déposer leur sac accompagné d'un animateur.

Puis, ils se rendent au restaurant scolaire pour y prendre leur goûter. Les enfants se lavent les mains à la fontaine du restaurant scolaire.

1 animateur est présent depuis 16h15 dans le restaurant scolaire pour préparer le goûter et accueillir les enfants à leur arrivée.

**Au total 2 animateurs encadrent les enfants de primaire à l'accueil périscolaire du soir.**

Les enfants non prévus à l'accueil du soir, rejoignent le groupe après accord de leur enseignant.

### Le goûter :

**Le goûter n'est pas totalement préparé par les adultes lorsque cela est possible.**

**Les enfants se placent à la table de leur choix.**

Pendant ce temps de repas, l'enfant est encouragé à développer son apprentissage vers plus d'autonomie. L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant, mais l'encourage progressivement à faire tout seul (nettoyer sa table, se servir seul, couper, débarrasser...). C'est pourquoi, le goûter n'est pas totalement préparé par les adultes lorsque cela est possible.

**Les adultes favorisent l'entraide, la coopération dans le groupe en associant le plus possibles les enfants à la vie collective.**

Chaque jour en primaire, un enfant volontaire est nommé « responsable de table ». C'est lui, qui se lève pendant le goûter pour aller chercher les aliments supplémentaires pour ses camarades de table.

Tous les enfants de la table participent pour débarrasser la table. Puis, l'enfant « responsable de table » prend le relais pour finaliser et nettoyer la table.

Les enfants sortent du restaurant scolaire de façon échelonnée pour se rendre dans les locaux de l'accueil périscolaire ou au P.A.S.

### Le temps d'accueil :



Les enfants peuvent utiliser tous les locaux du périscolaire ainsi que leurs espaces extérieurs.

Les enfants ont le choix de participer à un atelier mené par un animateur ou de profiter d'un temps libre.

Les animateurs proposent donc des temps d'activités libres, mais également des jeux et des activités courtes, légères compte tenu du fait du départ des enfants échelonné.

A cet effet, des jeux et du matériel pédagogique sont à disposition dans les locaux du périscolaire. Les animateurs mettent également à disposition des enfants du matériel sportif (ballons, raquettes, table ping pong, crosse hockey, trottinettes...) pour les jeux extérieurs.

Les enfants de primaire peuvent faire leurs devoirs dans les locaux de l'accueil périscolaire entre copains en autonomie.

Chaque soir, après concertation avec les animateurs 3 à 5 enfants de primaire peuvent se rendre dans l'espace maternel pour jouer avec les plus petits.

Pour assurer la sécurité des enfants, les animateurs veillent à se positionner sur les différents espaces utilisés et ils vérifient qu'ils confient les enfants aux personnes autorisées.

A chaque départ d'un enfant, celui-ci est notifié sur la tablette (ainsi que l'heure).

**A 18h20, les enfants de maternel se préparent pour quitter l'espace périscolaire maternel et rejoindre l'espace périscolaire primaire.**

**De 18h30 à 19h00 l'accueil des enfants est commun pour les maternels et les primaires.**

**A partir de 18h30, l'accueil des enfants présents est réalisé par 1 animateur et la responsable pédagogique périscolaire.**

**L'accueil périscolaire du soir s'achève à 19h00.**

*En cas d'une absence non remplacée d'un animateur, afin de ne pas fermer l'activité « Programme d'Accompagnement à la Scolarité », une ATSEM assurera le remplacement de celui-ci pour l'accueil du soir.*

#### 4. Programme d'Accompagnement à la Scolarité (P.A.S) :

Depuis 2018, le P.A.S = « Programme d'Accompagnement à la Scolarité » est une action mise en œuvre dans chacune des 7 accueils périscolaires du soir, entre 16h30 et 18h00. Par un animateur de la Ville.

**Ce dispositif vise à encourager les enfants dans leur scolarité ; il est organisé aux côtés des familles et de l'école.**

Pour une approche ludique, il accompagne les enfants à « apprendre autrement » et à reprendre confiance en eux. Il s'agit également de soutenir les parents en les associant à la démarche, en les impliquant sans « faire à leur place ».



**Au Rouz, 1 animateur encadre et anime l'atelier du P.A.S de 16h30 à 18h00.**

Les enfants sont accueillis avec les enfants de l'accueil du soir. Ils prennent ensemble le goûter. A l'issue du goûter, ils partent avec l'animateur dans la salle dédiée à l'atelier.

**Les places à l'atelier sont limitées. Les enfants doivent donc être inscrit pour pouvoir y participer 1 ou 2 jours par semaine.** Les enfants et leurs parents ont au préalable eu une rencontre avec l'animateur du P.A.S afin de déterminer leurs attentes.

L'animateur rencontre régulièrement les familles afin de réadapter l'atelier aux besoins des enfants .

**Pendant l'atelier, l'animateur développe des activités éducatives non scolaires et veille à favoriser l'entraide et la coopération ; ainsi que la responsabilisation des enfants quant à leur investissement scolaire.**

Il propose d'autres formes d'apprentissage et renforce les liens entre l'école, l'accueil périscolaire et les familles.

De plus, l'animateur s'adapte et propose une solution ponctuelle pour des besoins spécifiques des enfants et/ou des familles.

La séance se découpe en deux parties : un temps pour faire les devoirs et un temps pour développer des ateliers variés ludiques et de découvertes.



Pour l'année scolaire 2023-2024, le mardi c'est « journée club » au P.A.S = lecture à voix haute ; création de podcast ; atelier théâtre.

Le P.A.S se termine à 18h00. Les enfants qui ne rentrent pas chez eux à cette heure là, rejoignent les enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir.

L'animateur est disponible pour un temps d'échanges avec les familles.

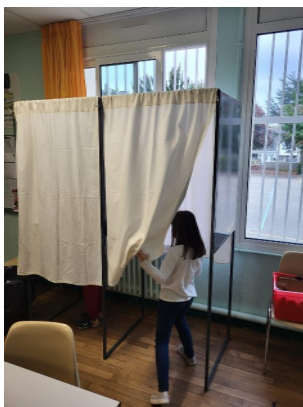
## 5. Les temps périscolaires un relais au Conseil Municipal des Enfants (C.M.E) :

Le Conseil Municipal des Enfants (C.M.E) existe depuis 2011. Des élections ont été organisées au sein de toutes les écoles de la Ville en octobre 2022. Les jeunes sont élus pour deux ans.

Les jeunes élus s'organisent en commissions (exemple : école, sports ; solidarité).

L'accueil périscolaire est un relais essentiel pour faciliter la mise en œuvre des actions du C.M.E. Il permet de maintenir des projets simples et rapides, tout en encourageant l'implication des enfants sur des projets sur plusieurs années.

Le C.M.E est un formidable outil pour favoriser la prise de parole, la responsabilisation et l'implication des enfants. Dans la structure et plus globalement dans la Ville.

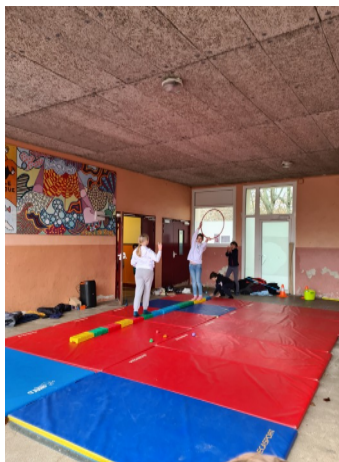


Dans le cadre d'un projet du C.M.E les enfants peuvent choisir, s'organiser et sont encouragés à développer leur créativité. Leurs avis sont pris en compte.

Un exemple d'action du C.M.E = les enfants ont la possibilité de partager une passion en proposant d'organiser et de mener des ateliers pour d'autres enfants (avec le soutien d'un animateur) sur le temps de la pause du midi ou l'accueil du soir.



Atelier Hip Hop mené par des enfants de CM2



Spectacle créé par des enfants de CM2



Atelier Origami mené par un enfant de CM2

## VI) L'accueil des enfants à besoin particulier :

Depuis plusieurs années, la ville de Concarneau a engagé un travail sur l'amélioration des conditions d'un accueil des enfants en situation de handicap dans ses structures, notamment sur les temps d'accueils périscolaires.

**Ainsi, une commission d'analyse des besoins pour adapter les moyens mobilisés pour chaque situation a été créé. Elle se tient trois fois par an.**

La responsable pédagogique périscolaire présente lors de ces commissions chaque situation qu'elle a repéré au cours de l'accueil ou à la demande des familles.

Cette commission permet également d'observer, de manière continue, l'évolution des besoins. Ainsi des adaptations peuvent être mises en œuvre sur les temps périscolaires pour accueillir les enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers pour un accueil de qualité et faciliter leur inclusion dans la structure (fréquence ; aménagement des locaux ; outils/matériel spécifique ; encadrement individuel ; adaptation des règles collectives...).

Pour cela, la responsable pédagogique périscolaire rencontre les familles et réalise conjointement avec ces dernières un Projet d'Accueil Particulier (P.A.P) et un portrait de l'enfant (à destination de l'équipe du périscolaire). Les modalités de l'accueil de l'enfant sont discutées et élaborées en accord avec la famille.

Si besoin, un encadrement individuel de l'enfant par une AESH (Accompagnant d'élève en Situation de Handicap) peut être envisagé.

Des rencontres régulières ont lieu entre la responsable pédagogique périscolaire et les familles afin d'améliorer sans cesse l'accueil de l'enfant.

Dans tous les cas, l'accueil de l'enfant est questionné et analysé en équipe, afin de l'adapter en permanence à ces besoins.

## VII) Transversalité des services et les passerelles :

Différentes actions sont mises en place dans la structure , afin de mettre des passerelles pour faciliter les transitions d'un âge à un autre. Mais aussi, pour favoriser la transmission d'informations entre les équipes du périscolaire/ les enseignants / les différents services de la Collectivité et les familles.

Quelques exemples d'actions : « café des parents » ; rencontre/visite de la structure des nouvelles familles avec la responsable pédagogique périscolaire ; temps forts festifs à destinations des familles du groupe scolaire ; présence de la responsable pédagogique périscolaire au début du conseil d'école ; évènements festifs organisés en collaboration avec l'association des parents d'élèves (ex : marché de Noël) ; transmission aux familles d'informations/de photos via le bloc « toutemonnée.com » + affichage extérieur ;



Toutes ces actions visent à construire une relation de confiance, de collaboration et d'interconnaissance entre les différents professionnels qui interviennent auprès des enfants et les familles.

## **VIII) L'évaluation :**

Il est primordial d'évaluer un projet pédagogique dans son ensemble, ses objectifs, ainsi que ses actions concrètes.

**Ainsi, évaluer c'est donner de la visibilité et valoriser les actions et les acteurs.  
C'est également faire le point à un instant « T » et réajuster si nécessaire la mise en œuvre du projet et le rôle de chacun dans son déroulé.**

C'est pourquoi, grâce à l'observation et à différents outils d'évaluation, la responsable pédagogique peut vérifier la pertinence des objectifs du projet pédagogique et ainsi s'assurer de sa mise en œuvre dans la structure en cohérence avec le Projet Éducatif Local de l'organisateur (P.E.L).

L'évaluation du projet se fera également tout au long de l'année, avec l'aide de l'équipe d'animation. Des temps de travail de 2,5 heures pour réajuster le fonctionnement, les postures, questionner le projet ... sont positionnés tous les jeudis matin en période scolaire.

Novembre 2023